

Avis n° 2024-01 du CSRPN Occitanie
relatif à la validation de 13 sites
de l'inventaire patrimoine géologique d'Occitanie

Vu l'article L.411-5 du Code de l'environnement instituant d'une part le principe d'un inventaire du patrimoine naturel national incluant les richesses géologiques, paléontologiques et minéralogiques et fixant d'autre part que le CSRPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel ;

Vu les fiches des 11 nouveaux sites géologiques proposées par le secrétariat scientifique et technique de l'inventaire du patrimoine géologique, et les 2 sites nécessitant des modifications majeures ;

Vu les délibérations lors de la réunion de la CRPG Occitanie le 12 janvier 2024 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 22 au 31 janvier 2024 ;

Sur proposition des présidents de la CRPG Occitanie,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel valide les fiches des géosites suivants :

- LRO1108 Poljé holocène de la dépression de Puivert (modifications majeures)
- LRO1084 Coupe dans le Coniacien – Santonien du ruisseau de Fontfroide (modifications majeures)
- OCC0074 Gisement de poissons éocènes à Saint-Hippolyte-de-Caton
- OCC0086 Doline d'effondrement de Taracou
- OCC0087 Causse lutétien couvert d'Aiguefonde-Lacalm
- OCC0088 Enclaves dans le granite de Saint-Jean-du-Gard
- OCC0089 Champ à pegmatites minéralisées permo-carbonifères des Albères orientales entre Valmy et Collioure
- OCC0090 Pegmatite minéralisée zincifère permo-carbonifère de Font Andreu à Argelès-sur-Mer
- OCC0091 *Site confidentiel*
- OCC0092 Gisement à vertébrés éocènes de Rouzilhac à Saint-Papoul
- OCC0093 Complexe synclinal varisque de Villefranche
- OCC0094 Succession sédimentaire dévonienne de Cathervielle
- OCC0095 Brèches crétacées « Portor des Pyrénées »

Toulouse, le 1^{er} février 2024

La présidente du CSRPN Occitanie

Magali Gerino